

ANNEXE 3

Liste des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)



Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Les autorisations d'urbanisme devant respecter les SUP, il est nécessaire de veiller à l'adéquation du PLU avec ces limitations administratives affectant l'utilisation du sol afin de ne pas prévoir la constructibilité d'un secteur qui serait rendue impossible par l'application d'une SUP. C'est pourquoi la prise en compte des SUP revêt une grande importance. En application de l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, les SUP devront être annexées au PLU. Ainsi, le tableau ci dessous dresse la liste des SUP applicables sur le territoire de Belz en 2024, et comporte les références des actes qui les instituent.

Nom de la servitude	Libellé / Objet	Acte et date de création	Exploitant / Accessibilité
AC1 - Servitude de protection des monuments historiques (MH)	<ul style="list-style-type: none"> -Dolmen de Kerprovost -Ensemble mégalithique de Kerduelland -Dolmen de Kerlutu -Dolmen à galerie de Kerguéran -Dolmen à galerie de Kérhuen -Dolmen à galerie de Kerhuen avec la base de son tumulus -Chapelle Saint Cado à Saint Cado <p><u>Débordements de périmètres extérieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Oppidum de Mahé Castel à Vieux passage et la montagne - PLOUHINEC -Château de Kéravéon - ERDEVEN -Tumulus avec deux dolmens à galerie de Run-er Sinzen aux Sept Saints- ERDEVEN 	Loidu31-12-1913modifiée Décret d'application du 18 mars 1924 Décrets des 10 septembre 1970, 19 octobre 1971 et 15 novembre 1984. Arrêté du 6 décembre 1990	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Hôtel de Limur 31 rue Thiers 56000 VANNES
AC2 - Site classé	Site de Saint Cado, comprenant la chapelle, le calvaire, le plâcitre et la fontaine.	Arrêté du 05 mai 1936	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Hôtel de Limur 31 rue Thiers 56000 VANNES
AC2 - Site inscrit	Site de Saint Cado	Décret n°69607 du 13 juin 1969; n°70288 du 31 octobre 1970 ; n°81534 du 12 mai 1981 ; n°881124 du 15 décembre 1988	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Hôtel de Limur 31 rue Thiers 56000 VANNES

Nom de la servitude	Libellé / Objet	Acte et date de création	Exploitant / Accessibilité
T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome - Code des transports Articles R6352-1 à 9 et L6352-1	Arrêté et circulaire du 25/07/1990	DGAC / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire, Département Ouest, zone aéroportuaire CS 14321 – 44343 BOUGUENNAIS Cedex
PT1	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission ou de réception contre les perturbations électromagnétiques	Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques Article L. 5113-1 du code de la défense	Ministère des Armées Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer DIRMNAMO 2 Boulevard Aldophe Pierre 56100 LORIENT
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques	
EL9 -	Servitude de passage des piétons le long du littoral	L 121-31 à 37 et R121-9 à 32 du Code de l'urbanisme. Arrêté du 29 octobre 1991 Arrêté du 2 mars 2021 Arrêté du 10 juillet 2024	DDTM 56 1 Allée du Général Le Troadec BP 520 56019 VANNES CEDEX